

J'accepte que les données recueillies dans le présent formulaire soient stockées et utilisées par la Direction des Finances et des Moyens Généraux de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf dans le cadre de ma demande de subvention pour l'installation d'un système d'alarme dans ma résidence principale. Ces données sont conservées et seront communiquées aux seuls agents de la Direction des Finances et des Moyens Généraux de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et en tant que personne concernée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer ces différents droits en contactant directement le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf à l'adresse suivante : dpo@caudebecleselbeuf.fr ou au 02.32.96.02.02.



AIDE FINANCIERE AUX PARTICULIERS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALARME DANS LEUR RESIDENCE PRINCIPALE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

MAIRIE DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Une photocopie du justificatif de domicile (facture Eau, Gaz, électricité, téléphone...)
- La (les) facture(s) acquittée(s) prouvant l'acquisition ou la location du matériel
- Un relevé d'identité bancaire

Encart réservé à la Mairie

Date de réception :

Dossier suivi par :

Transmission au service Finances le :

Montant de la subvention accordée :

Subvention mandatée le :



REGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALARME

Préambule :

Comme partout ailleurs, une des préoccupations des habitants notre ville en matière de sécurité est la prévention des cambriolages.

La Municipalité souhaite engager une démarche visant à favoriser l'acquisition par les particuliers d'un système d'alarme afin de protéger leur domicile. Une aide financière permettra d'appuyer cette démarche visant à prévenir et éviter les intrusions, vols et cambriolages ; ce type d'installation constituant une mesure de prévention et de dissuasion efficace.

Article 1 :

Les bénéficiaires de la subvention doivent être propriétaires ou locataires d'une habitation utilisée à titre de résidence principale située dans la commune de Caudebec-Lès-Elbeuf.

Article 2 :

L'habitation ne doit pas être équipée d'un système d'alarme anti-intrusion.

Article 3 :

Le dispositif considéré doit être acheté ou loué auprès d'un installateur agréé ou acheté et installé par l'occupant du logement.

Article 4 :

L'aide attribuée dans le cas d'un achat sera de 20% du montant hors taxes plafonnée à 200€. En cas de location, l'aide portera sur les 3 premiers loyers et sera plafonnée à 100€.

Article 5 :

L'aide sera versée en une seule fois par mandat administratif sur présentation d'une facture acquittée et fourniture d'un relevé d'identité bancaire.

Article 6 :

Conformément aux textes, le propriétaire de l'alarme devra remplir une demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'alarme sonore audible de la voie publique qui fera l'objet d'un arrêté du Maire autorisant cette installation.



FICHE SIGNALÉTIQUE DU BÉNÉFICIAIRE

Civilité : Madame

En qualité de : Locataire

Monsieur

Propriétaire occupant

Nom du demandeur :

Prénom du demandeur :

Adresse du logement concerné par la présente demande :

.....

Code postal : Commune :

N° de tél. Fixe : / / / / / et/ou Portable : / / / / /

Courriel :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Mme et/ou M.

Résidant

Certifie sur l'honneur :

- L'exactitude des informations et des documents transmis dans le présent dossier de demande de subvention
- Le logement précité demeure ma résidence principale et n'a aucunement été équipé antérieurement par ce type de matériel

Je reconnais avoir pris connaissance des informations contenues dans le règlement ci-joint.

Fait àle.....

Signature du demandeur :